

220

E 2/1361

*Le Consul de Suisse à Marseille, Th. Brenner,
au Conseil fédéral*

L

Marseille, le 14 avril 1855

J'ai l'honneur de répondre à vos deux dépêches des 19 et 24 mars.¹ La première me prouve que vous n'avez pas bien saisi le sens de ma lettre du 24 février dernier.² Ayant accepté l'intérim du consulat suisse en Algérie, il est tout naturel que, ne

1. E 2200 Marseille 1/206.

2. E 2200 Marseille 1/22.



30 AVRIL 1855

453

pouvant pas y résider personnellement, j'aie un chancelier gérant là-bas, pour lequel je suis responsable et que je paie de mon argent. Tant que je serai consul titulaire je ne laisserai pas mourir de faim une cinquantaine de Suisses, comme cela est arrivé sous la direction de M. Holzhalb; un pareil fait retombe d'abord sur le consul et puis sur le haut Conseil fédéral. Il est très heureux que l'affaire ait pu être étouffée dans le temps.³ J'ai visé depuis 15 jours 26 passeports pour l'Algérie, j'ai fait 4 paiements par l'entremise de M.H. Audric. Par qui faut-il qu'ils se fassent, si vous n'avez pas de représentant dans ce pays.

Je crois être à même de juger l'Algérie et son importance et je soutiens qu'il y a beaucoup d'intérêts suisses qui n'auraient pas été totalement anéantis là-bas, si la Suisse y eût été convenablement représentée.

La Compagnie du Sétif prend malgré la mauvaise influence du climat un développement assez important. Il doit avoir en Afrique à peu près 3800 Suisses; je ne puis vous donner exactement le chiffre des intérêts matériels, mais il doit être considérable. J'ai donc cru de mon devoir de soumettre cette question de nouveau au haut Conseil fédéral. Si vous voulez supprimer le consulat à Alger, il en sera fait comme vous entendez.

Loin d'avoir jamais rien demandé pour moi, je ne demanderai non plus rien par la suite tant que je serai consul, mais le temps viendra où vous ne trouverez guère de Suisse qui veuille dépenser de son argent, outre sa peine, pour le consulat. Chaque gouvernement protège ses ressortissants le mieux possible et c'est là le cas le plus urgent de le faire.

Votre dernière dépêche me remet fr. 20.— sur place, provenant du don fait par le haut Gouvernement de Bâle-Campagne en faveur de la caisse des pauvres Suisses, ce dont je suis on ne peut plus reconnaissant. Le meilleur usage en sera fait.

3. Cf. N° 131, note 4.